

où nous voyons le Soleil, et il y a une éclipse. Mais on a calculé que cette circonstance n'arrive que tous les dix-huit ans ou onze jours.

Pour les éclipses de Lune qui ont lieu lorsque notre satellite se trouve derrière la Terre et dans son ombre, on ne se compte guère ; d'autant que dans ces circonstances, l'éclipse est visible de tous les points de la Terre où il fait nuit à ce moment-là.

Mais quand il s'agit de déterminer l'arrivée d'une éclipse de Soleil, c'est autre chose et vous allez saisir la difficulté du problème.

Enfin, que la Lune projette derrière elle une ombre qui se déplace sur la Terre, la longueur de cette ombre varie entre 377 385 kilomètres et 379 800 kilomètres. Comme, d'autre part, la Lune s'approche de la surface terrestre à 350 175 kilomètres dans les circonstances favorables, il s'ensuit que l'ombre de la Lune peut pénétrer entièrement le globe qui nous habite.

Et bien ! en mettant les choses au mieux, il est facile de calculer que la tache d'ombre sur le sol terrestre ne peut dépasser un cercle de 209 kilomètres de diamètre.

Il est vrai que ce cercle, grâce au mouvement combiné des deux astres, se déplace constamment et que l'ombre vient frapper sur la Terre un long ruban plus ou moins étendu.

N'empêche que lors d'une éclipse de Soleil, vous le concevez fort bien maintenant, c'est une toute petite portion de la Terre qui est affectée. Quelquefois l'ombre de la Lune est trop courte, et il ne peut y avoir éclipse totale.

du calcul, je dis encore : il n'y a pas de milieu la nature est pipée. « Dire que la nature est pipée, conclut alors l'avocat, n'est-ce pas en même temps, pardonner-moi l'expression, dire qu'il y a derrière elle un Dieu qui la pipé ? »

Abbé TH. MOREUX, directeur de l'Observatoire de Bourges.

VIII^e Congrès diocésain de Paris

Séance de mercredi après-midi

La séance, consacrée à la presse, avait attiré une assistance considérable, aux premiers rangs de laquelle avaient pris place un grand nombre de journalistes.

M. l'abbé Soulange-Bodin, curé de Saint-Honoré d'Eylau, président de la section de la presse du Comité diocésain, adresse les catholiques d'accorder plus d'attention à la lecture des journaux catholiques.

Une discussion extrêmement animée, et dans le détail de laquelle il nous est impossible d'entrer, suivit la lecture de ces rapports, excellents tous les trois. De cette discussion, il ressort que l'action personnelle auprès des directeurs de journaux catholiques est la tâche la plus urgente pour obtenir des améliorations morales, et surtout, le plus souvent d'un complet succès.

Après une intervention très opportune de M. Bazire, qui met les catholiques en garde contre les agissements de gens qui recueillent, non pour les donner mais pour les vendre, les journaux abandonnés après lecture, l'archevêque de Paris remercie les congressistes et donne rendez-vous aux hommes pour vendredi soir, au meeting qui se réunira salle Wagram.

On sait que M. l'abbé Thellier de Poncheville et M. Toussaint y doivent prendre la parole.

M. E.

Le Congrès diocésain de Lyon

Troisième journée

La troisième journée du Congrès s'est ouverte devant le bureau diocésain au complet. Très d'abord, M. Merle-Lavallée sur l'enseignement supérieur libre, qui n'est pas un sujet nouveau, mais une question d'actualité, surtout une crise d'âge, des Facultés catholiques sont la tête et la source de l'enseignement supérieur libre.

Seine-Inférieure

Deux candidats sont en présence dans la deuxième circonscription de la Seine-Inférieure, où le 17 mars, les électeurs auront à élire un député en remplacement de M. Louis Brindeau, républicain progressiste, élu sénateur.

M. Georges Ancel, fils du sénateur récemment décédé.

M. Georges Ancel a été élu. Il y a quelques mois, il avait été élu député de Montivilliers en remplacement de son père.

Chambre des députés

Séance du jeudi 29 février

Séance à 2 heures. M. Brisson préside. « Un vote sans débat, à l'unanimité de 450 votants, un crédit de 200 millions pour la mission qui doit aller à Pékin négocier avec le sultan la question du protectorat.

La journée de dix heures

Puis on reprend le débat sur la journée de dix heures pour les adultes dans les établissements industriels.

M. Bourgeois défend le projet. Il s'agit, dit-il, de rendre légal un régime qui est déjà en fait existant.

M. Bourgeois. — Il suffira d'un meilleur aménagement du travail et d'un effort des travailleurs eux-mêmes pour compenser la réduction du temps de travail.

Les Chambres syndicales industrielles ont certaines, comme celle de l'industrie textile, représentées 1 500 Syndicats et 800 millions de salariés, y ont été unanimement hostiles.

C'est le devoir de la Commission et du gouvernement de faire l'enquête demandée, pour ne pas laisser notre industrie dans un redoutable isolement.

La discussion générale est close, et le débat renvoyé à jeudi.

Echos parlementaires

Le groupe de l'Ouest-Etat a entendu le rapport de Lebon sur les assurances à prendre pour éviter l'encombrement sur la ligne de Paris à Rouen.

Le groupe a décidé qu'une délégation se rendra auprès du ministre des Travaux publics pour lui demander quelle suite il compte donner au vote de la Chambre de commerce de Rouen, tendant à l'abrogation ou à la suspension du décret du 3 juin 1883, portant approbation de la convention du 27 décembre 1862.

Les donateurs du Grand Séminaire du Puy

Le Puy, 29 février. — Le jugement rendu ce matin par le tribunal civil rejette les demandes en revendication formulées par les donateurs du Grand Séminaire du Puy, dans le procès intenté à l'enregistrement, substitué au liquidateur.

Un groupe de souscripteurs réclamait 20 000 francs. Mgr Freyrier, protonotaire apostolique, signala pour 20 000 francs, la somme recueillie pour l'édification du Grand Séminaire s'élevait à 400 000 francs. Les petits souscripteurs ne sont pas venus réclamer. Mgr Guillaud, ancien évêque du Puy, qui avait versé 60 000 francs, a été récemment débouté dans un premier procès.

Les jugements consacrent une odieuse spoliation. Les travaux de construction du Grand Séminaire étaient achevés.

Les bandits de la rue du Havre

Deux arrestations

Deux individus capturés hier sont à la disposition de M. Gilbert, juge d'instruction, chargé de l'affaire de la rue Ordener.

Les circonstances qui ont accompagné ces deux arrestations font supposer qu'il s'agit de malfaiteurs ayant participé au coup de main de Montmartre.

dans un terrain vague, près d'un débit de vin. Le délinquant, aidé d'un passant, put atteindre le feu de l'aide de l'inspecteur de police. Celui-ci avait aussitôt la communication de police. Celui-ci avait à son tour M. Guichard, qui arrivait bientôt en compagnie de M. Buisson, propriétaire de l'auto volée. Celui-ci reconnut immédiatement sa voiture. Elle portait les numéros 282-3-2, maladroïtement écrits à la peinture blanche.

L'intérieur était inondé de pétrole ; derrière une banquette, on découvrit une douille de revolver dont la balle avait été tirée.

M. Buisson, continuant son examen, remarqua que l'essieu d'avant avait été réparé. Cette constatation vint corroborer les termes d'une lettre reçue hier par le négociant, dans laquelle on lui signalait le passage de la voiture dans un garage de province.

Cette indication fut jugée des plus intéressantes par le chef de la Sûreté, qui a décidé d'envoyer des inspecteurs à l'adresse indiquée. Enfin, le commissaire de police a reçu la détermination d'un habitant de Saint-Ouen, M. Protin, qui a aperçu trois hommes s'enfuyant rapidement dès que l'incendie éclata. D'après leur signalement, il ne fait pas de doute que ce sont les assassins de l'agent Garnier qui gagnaient le large.

M. Bertillon est venu prendre des photographies de l'auto grise, et a relevé diverses empreintes sur le volant et les glaces.

Trois malfaiteurs tentent de cambrioler l'étude d'un notaire à Pontoise

Pontoise, 29 février. — Pendant que des inspecteurs de la Sûreté parisienne mettaient en état d'arrestation des individus soupçonnés d'être les auteurs de l'agression du garçon de recettes Gaby et de n'être pas étrangers à l'assassinat de l'agent Garnier, place du Havre, à Paris, d'audacieux cambrioleurs, qui semblent faire partie de cette bande de malfaiteurs, opérèrent à Pontoise et tentèrent de voler le coffre-fort de M. Tintant, notaire.

Les cambrioleurs, au nombre de trois, montés dans un landaulet automobile, de couleur grise, dont le signalement correspond à celui de la voiture qui a servi à la fuite des agresseurs de l'agent Garnier, s'arrêtèrent cette nuit, vers 2 h. 45, devant le domicile de M. Tintant, notaire, place de l'Hôtel-de-Ville.

Deux de ces individus escaladèrent un mur de glaise à l'angle de la rue Lemerger et fracturèrent, à l'aide d'une pince-monsieur, la porte de l'étude dans laquelle ils pénétrèrent. Pendant ces opérations, l'auto, dans laquelle était resté le troisième personnage, stationnait un peu plus loin.

Ces individus, une fois dans la place, se dirigèrent d'abord vers un vieux coffre-fort et se mirent en devoir de l'ouvrir. Mais M. Tintant, dont la chambre à coucher est au premier étage et qui avait entendu le bruit fait par les cambrioleurs, se mit à sa fenêtre pour voir ce qui se passait. N'apercevant rien, il demanda à un passant, M. Coquet, ouvrier boulanger, de vouloir bien s'assurer si la porte de son domicile était fermée.

Une fusillade dans la nuit

Au moment où M. Coquet allait atteindre le portail, deux coups de feu étaient tirés de l'intérieur sur le boulanger qui ne fut pas atteint.

Profitant de la surprise de ce dernier, les malfaiteurs sortirent précipitamment et remontèrent dans leur auto. De sa fenêtre, M. Tintant qui s'était armé de son revolver tira six coups de feu sur les cambrioleurs. Ceux-ci, nullement effrayés, ripostèrent par de nombreux coups de revolver dont un fallit atteindre le notaire.

Echos religieux

Mgr l'évêque de Bruges (Belgique) vient de rendre publique la suspension d'office, donnée par lui à l'abbé Fonteyne, qui, après avoir fait communique avec les démocrates socialistes, s'est mis au service du sieur Marquet, ancien directeur des journaux d'Odessa, — ce qui lui valut d'être exécuté par le Comité central des socialistes. L'abbé Fonteyne avait été élu au mandat de conseiller municipal à Bruges.

Assemblée des catholiques de l'Anjou

La sixième assemblée des catholiques de l'Anjou s'est tenue au palais des Facultés catholiques d'Angoulême le 3 au 6 mars. On y a discuté la communication des petits enfants, des catholiques, des domestiques agricoles, des logements insalubres, de l'enseignement, des colonies de vacances, de la presse, de l'organisation professionnelle, etc.

Le soir prendront la parole MM. Jaquer, le lundi, et de la Guillaudière, le mardi. Seront présents, NN. SS. les évêques de Blois, de Laval et d'Angers.

NOS AMIS DÉFUNTS

MON FRÈRE, MIBRIGORIN 1830-1912

M. Elie Malepique, pharmacien, et Mme Veuve Carrère, idèles abonnés de la Croix à Lourdes. — M. l'abbé Régis Hardy, curé de Curis (Rhône). — Mme Nicolas, 62 ans, de Lyon. — Mme Veuve Pionneau, fidèle abonnée, 89 ans, à Beaupréau (Maine-et-Loire). — M. Alexandre Bihouan, docteur en médecine, 68 ans, à Nevers. — M. Jeanne Charles, 67 ans, à Nevers. — M. Augustin Buisson, 78 ans, à Saint-Omer. — Mme Vve Augustin Buisson, née Wilquin, 65 ans, à Longueueuse (Pas-de-Calais). — Le P. Ludovic Vidua, des Frères de Saint-Joseph, 44 ans, à Bordeaux. — Le Fr. Jacques, de l'Ordre des Trappistes, au monastère de Notre-Dame d'Aczy (Jura). — Mme de Saint-Seine, sa religion Mère Marie de Jésus-Marie, de l'Institut des Auxiliaires des Ames du Purgatoire, 45 ans, dont 30 de vie religieuse, à Paris. — Mme Georges Surmont, née Gérard, 59 ans, à Paris. — Mme Jeanne Mersch, née Venot, 58 ans, à Montreuil (Seine).

Informations du soir

LA CRISE MINIÈRE ANGLAISE

Le Cabinet a tenu une réunion spéciale ce matin au sujet de la crise minière.

Londres, 29 février. — Les patrons et les ouvriers ont tenu ce matin des réunions séparées.

L'impression générale est pessimiste, bien que le gouvernement continue activement ses démarches en vue de la solution du conflit.

Les ouvriers de transports adhérent les grévistes

Londres, 29 février. — Les ouvriers des services de transports ont déclaré que, adhérent à la cause des mineurs, ils considèrent le charbon comme entravé.

Les mineurs restent intransigeants

Londres, 29 février. — Après une nouvelle délibération, la conférence des mineurs a décidé de l'accepter aucune modification aux conditions qui ont été posées.

Londres, 29 février. — La grève se généralise rapidement dans les bassins du pays de Galles, d'Écosse et d'Angleterre.

A midi, 245 000 mineurs avaient cessé le travail.

LES CAMBRIOLEURS EN AUTO

L'enquête du service de la Sûreté a établi qu'avant leur arrivée rue Pierre-Curie, à Saint-Ouen, les bandits s'étaient rendus à Pont-sur-Yonne, où ils avaient dû faire effectuer par un charbon de la localité une réparation au moyeu de leur voiture. Ils devaient ensuite (des précisions ont été recueillies sur ce point) se rendre à Aiais (Ard) pour y commettre un nouveau crime. Mais craignant de se faire reconnaître par le service de leur police à Pont-sur-Yonne, ils rebrousèrent chemin et arrivèrent au milieu de la nuit à Pontoise, où ils tentèrent de voler le coffre-fort de M. Tintant, notaire.

Le chauffeur des bandits identifié

Plusieurs personnes ont reconnu dans les photographies que possède la Sûreté, celle de l'anarchiste Bonnot pour le chauffeur qui se trouvait au volant de l'automobile place du Havre.

Le page de Charles-Édouard

Son caractère chevaleresque, sa noble constitution, son caractère dans les exercices du corps, sa conversation agréable, son goût des lettres, les lettres, les arts, les talents militaires, la seduction irrésistible émanant de toute sa personne, tout le désignait pour un brillant chef de parti, et ses idées voyaient en lui un nouveau Robert Bruce, restaurateur de la monarchie écossaise.

Ce fut, en effet, le but de sa vie et il le suivit à son père.

« Qui que je puisse souffrir, je n'aurai aucun regret, tant que je pourrai souffrir une autre fois à votre cause. Je me méritais un tombeau comme Douglas, si le ciel m'eût permis de mourir pour vous. »

« Vous l'avez dit, et moi aussi, je suis prêt à mourir pour vous. »

« N'avez-vous pas gagné vos éperons ? Mais vous n'avez pas gagné vos éperons ! Mais vous n'avez pas gagné vos éperons ! Mais vous n'avez pas gagné vos éperons ! »

« En tous cas, ce ne sera pas sur ma pauvre tribu, dit le prince avec émotion, que je laisserai tomber le drapeau de la justice. »

LE PROFESSEUR GALLAND

En reconnaissant la discrète messagerie, aperçue de sa fenêtre de l'Hôtel d'Angleterre, dans son respectable vis-à-vis de l'école de Saint-Germain, Nointel avait eu un mouvement de surprise et de joie. Il allait donc savoir d'où lui venaient ses lettres, et il se précipita à l'interpellation et lui posa la question tout à trac ; il se ravisa en songeant que c'était sans doute une simple comparse, ignorante de son rôle et qu'une précipitation impulsive risquait de tout gâter en donnant l'éveil.

Monsieur Galland, si vous ne dormez pas, dites-moi un de ces contes que vous contez si bien.

Ce préambule fastidieux de chacune des Mille et une nuits, ayant mis en verve la jeunesse des Ecoles, était tourné en gaie, que l'on servait à tout propos au pauvre traducteur, sans respecter même son sommeil.

encore ses cent louis dans sa poche, pour les jeter à la face du spoliateur, mais il en portait une partie sur son dos et se lamentait de son impuissance.

« Qu'à cela va-t-elle, mon cher Nointel, dit Charles-Édouard avec bonté, ma bourse est vide, mais à nous deux, nous pourrions parfaire la somme et vous libérer d'un bienfait outrageant venant d'un ennemi. D'un ami, au contraire, on peut tout accepter. »